

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1234_AL_RD304_SAINTE-CLAUDE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINTE-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 08 août 2022 par laquelle Monsieur Gérard PERNIER, domicilié 3 chemin de la Chapelle, Chaumont, 39200 SAINTE-CLAUDE, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 304, au droit de la parcelle cadastrée section AD n° 38, située au PR 16+0180 – Commune de SAINTE-CLAUDE hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Sainte-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 16 novembre 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A-B-C-D-E figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de SAINT-CLAUDE pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

COURRIER ARRIVÉ LE :

22 AOÛT 2022

ARD SAINT-CLAUDE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022

SLO

ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1234-AR

PERNIER Gérard
3 Chemin de la Chapelle
Chaumont 39200
06.81.80.38.99
gerard.pernier@gmail.com

lundi 8 Août 2022

Agence Routière de St Claude
Rue du Plan d'Acier
39200 ST CLAUDE

Parcelle 125 AD 38 de 2172 m² Chaumont.
Un CU d'information a bien été délivré
par la Mairie de St Claude le 8.12.20
Elle est située en zone UE du PLU
donc constructible et en vente.
Les éventuels futurs acheteurs, avant
de s'engager dans l'achat, désire
avoir l'alignement au Nord le long du
CD 304, départ du recul de 4 m²
imposé en zone UE du PLU hors agglomération,
en cas de mitoyenneté avec une voie publique.
Le 23.12.21 vous m'avez fourni les
prescriptions techniques d'accès sur le CD 304.
Je suis que le vendeur d'un pâturage
(selon les Impôts) sur lequel a été établie une
voie publique. Je ne possède aucune
donc de voyance pour vous précisez les
opérations projetés par les acheteurs pour
un CU opérationnel.

Cordialement,



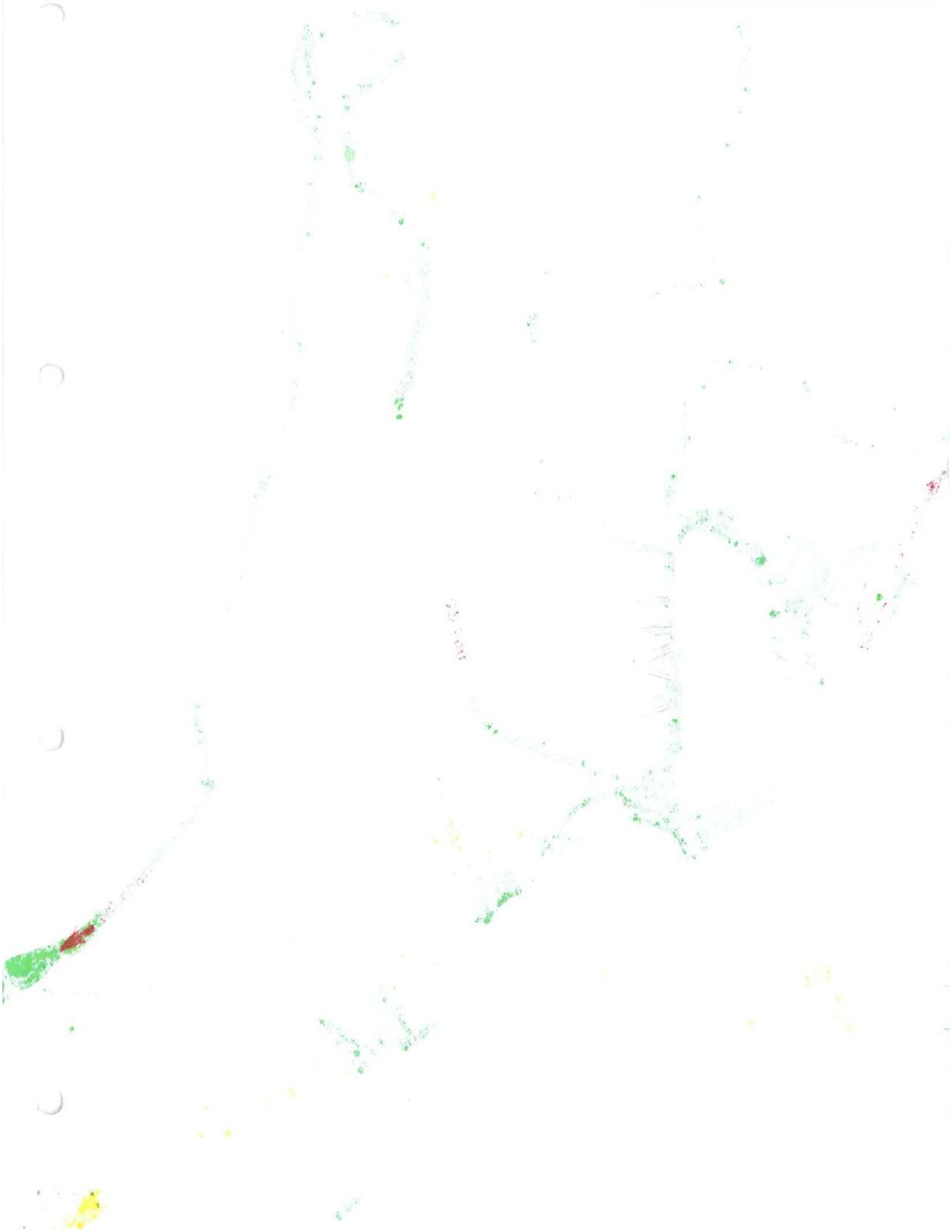
Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022

SLO

ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1234-AR



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022

ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1234-AR

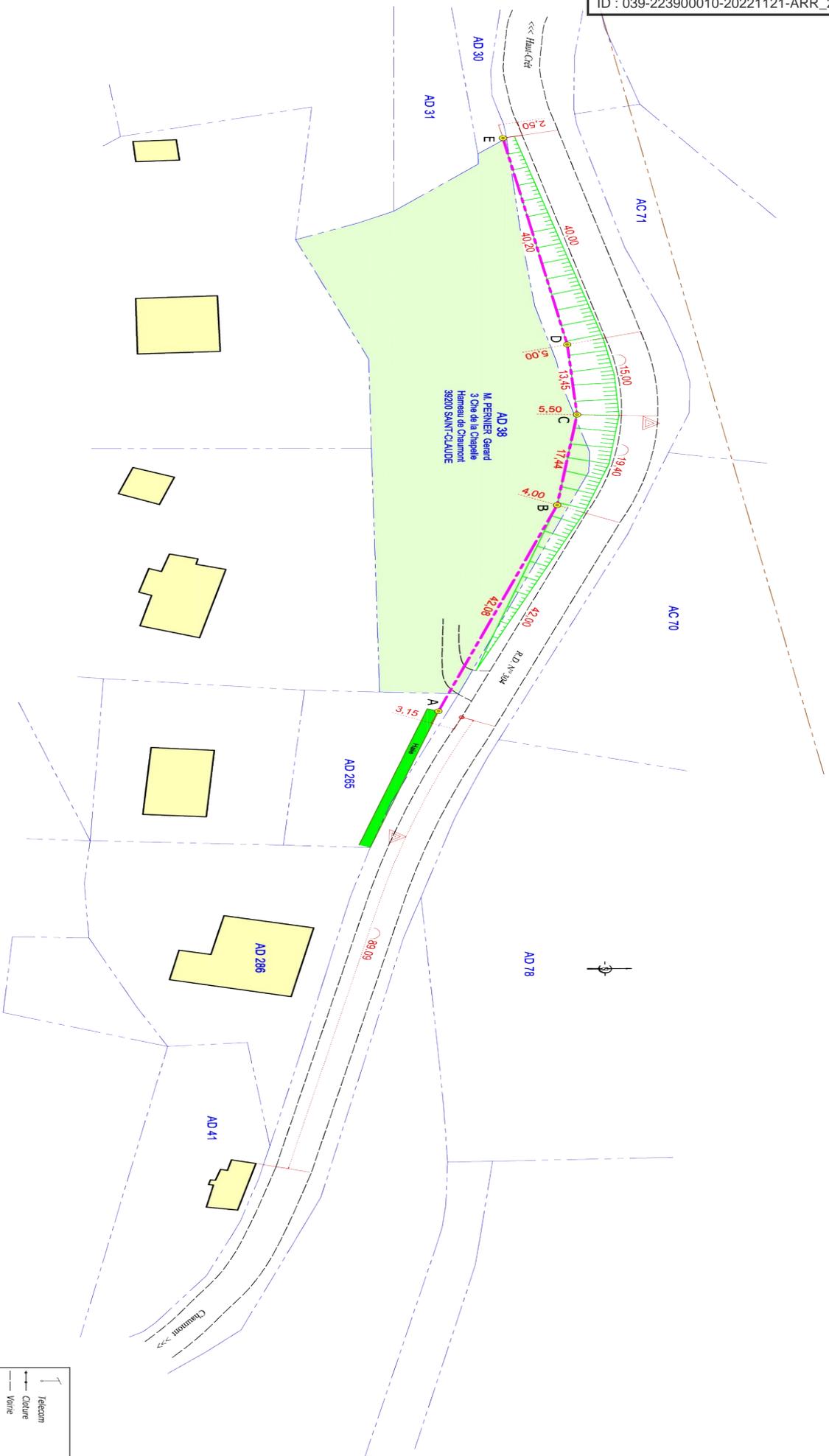


D 304
de ST-CLAUDE
"laumont"
16+0,180

ALIGNEMENT

Parcelles n° AD 38

Ech: 1/500



Telecom
 Cloture
 Voie
 Limite parcelaire
 Parcelles AD 38 appartenant à M. FERNIER Gerard suite à un alignement.
 A₃₈ est défini par une ligne ABCDE; reportée en distance suivant les bâtiments ainsi que du bord de chaussée.